

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N° 246 / PR / MEF

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant nomination de membres du Comité
Monétaire National auprès de la Banque
Centrale des Etats de l'Afrique de
l'Ouest

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par
le référendum du 28 juillet 1968 ;
VU la Loi N°62-22 du 9 juillet 1962, portant ratification
du traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine
et de l'accord de coopération entre la République
Française et les Etats membres de l'Union Monétaire
Ouest Africaine ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant
formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°452/PR/MFT/Cab du 22 octobre 1962, portant
création du Comité Monétaire National auprès de la
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
VU le Décret N°453/PR/MFT du 22 octobre 1962, portant
nomination des membres du Comité Monétaire National
auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique
de l'Ouest ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Sont nommés Membres du Comité Monétaire National
auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

- Mr Stanislas KPOGNON, Ministre de l'Economie et des
Finances, en remplacement de Me Bertin BORNA,
- Mr Robert TAGNON, Directeur des Etudes et du Plan,
en remplacement de Mr Pascal CHABI KAO.

Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 août 1968

par le Président de la République,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Stanislas KPOGNON


Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 4 - MEF 4 - BCEAO 2 -
Ministères 9 - SGG 4 - CS 6 - IAA 1 -
Gde Chanc. 1 - Trésor 4 - Intéressés 4
DB-CF-DC 3 - Dtion Stat. 2 - Dtion du
Plan 4 - JORD 1. - SG'PR 1.